

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE  
SECRETARIAT GENERAL

**ARRETE**

*fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2021*

**Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonction de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

VU l'arrêté du 31 octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 18 novembre 2019 fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 30 mars 2021 fixant, au titre de l'année 2021, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès par concours au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 17 mai 2021 fixant la liste des candidats déclarés admissibles, au titre de l'année 2020, à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

VU le procès-verbal du jury ENAC en date du 14 juin 2021,

**ARRETE**

**Article unique** - Sont déclarés admis à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, au titre de l'année 2021, les vingt-trois candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

1	DERICK	Maëlys
2	BUCHERT	Camille
3	POUSSET	Arnaud
4	BURGHGRAEVE	Corentin
5	PETIT	Mathieu
6	PRECIGOUT	Adrien
7	BEAUVOIS	Florian
8	FOREST	Baptiste
9	CARRIERE	Alexis
10	POUPET-GORSZCZYK	Maëlys
11	CHARLES-NICOLAS	Noa
12	BARREIRO	Lara
13	DOURNIER	Armand
14	BANOUNI	Ossâma
15	LAVIELLE	Diego
16	COTE	Gaëtan
17	L'ELCHAT	Yannik
18	OLIVEREAU	Juliette
19	BORTOLIN	Marius
20	JANNOT	Claire
21	DESENLIS	Emilie
22	DI PUMA	Anthony
23	SAMUEL	Léo

En outre, sont inscrits par ordre de mérite sur une liste complémentaire et pourront, le cas échéant, être ajoutés dans le même ordre à la liste d'admission fixée ci-dessus les vingt-neuf candidats suivants :

1	ROUX	Clémentine
2	BERGER	Yohan
3	BOUVIER	Lucas
4	DANIEL	Nathan
5	RIBONI	Emma
6	LEROY	Vianney
7	KOVACIC	Anaïs
8	BEN AMAR	Amine
9	LADIRE	Torea
10	GUERRERO	Loris
11	MAZZOTTI	Clara
12	HAZERA	Baptiste
13	BOUCHALAIS	Gwendal
14	ROLDAN	Inès
15	CHAUMARAT	Titouan
16	MONDOLONI	Lisandru
17	AUBERT	Alexis
18	WAMBO	Laurence
19	BUCCHIANERI	Maryam
20	BOUTTIER	Téo
21	WITTIG	Antoine
22	HOUSSIER	Till
23	BENOIST	Mickaël
24	CARLIER	Cyrian
25	COTTIN	Thomas
26	RIEDINGER	Manon
27	MARTIN	Antoine
28	ROCHE	Hugo
29	LARCHER	Robin

Fait à Paris, le 15 juin 2021

Pour le Ministre et par délégation  
L'adjoint au chef du bureau de la gestion collective des ressources humaines



Julien TAVEAU

